II

(Actes non législatifs)

DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2020/702 DU CONSEIL

du 20 mai 2020

portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 et prorogée par la décision (UE) 2020/556 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 240, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

(1) La décision (UE) 2020/430 du Conseil ([1]) a prévu une dérogation d'un mois à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil ([2]) en ce qui concerne les décisions de recourir à la procédure écrite normale, lorsque ces décisions sont prises par le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres (Coreper). Cette dérogation expirait le 23 avril 2020.

(2) La décision (UE) 2020/430 prévoit que, si des circonstances exceptionnelles continuent de le justifier, le Conseil peut proroger cette décision. Le 21 avril 2020, le Conseil a prorogé, par la décision (UE) 2020/556 ([3]), la dérogation prévue à l'article 1er de la décision (UE) 2020/430 d'une nouvelle période d'un mois à compter du 23 avril 2020. Cette prorogation de la dérogation expire le 23 mai 2020.

(3) Étant donné que les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 demeurent, un certain nombre de mesures extraordinaires de prévention et de confinement prises par les États membres étant toujours en place, il est nécessaire de proroger la dérogation prévue à l'article 1er de la décision (UE) 2020/430, prorogée par la décision (UE) 2020/556, pour une nouvelle période limitée, s'achevant le 10 juillet 2020,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La dérogation prévue à l'article 1er de la décision (UE) 2020/430, prorogée par la décision (UE) 2020/556, est prorogée pour une nouvelle période s'achevant le 10 juillet 2020.

([1]) Décision (UE) 2020/430 du Conseil du 23 mars 2020 portant dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 88 I du 24.3.2020, p. 1).

([2]) Décision 2009/937/UE du Conseil du 1er décembre 2009 portant adoption de son règlement intérieur (JO L 325 du 11.12.2009, p. 35).

([3]) Décision (UE) 2020/556 du Conseil du 21 avril 2020 prorogeant la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 128 I du 23.4.2020, p. 1).

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Elle est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 20 mai 2020.

Par le Conseil
Le president
G. GRLIĆ RADMAN